



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
091 219102233-20241211-VI-DEL-2024-118-DE
Date de transmission : 17/12/2024
Date de réception préfecture : 17/12/2024

Date de convocation : 4 décembre 2024

Date d'affichage : 4 décembre 2024

Nombre de membres en exercice : 35

Présents : 28

Votants : 33

Délibération n° VI-DEL-2024-118

Objet : Projet de radiologie – Déclaration d'intérêt

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 décembre à 19 heures 45, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du rez-de-chaussée de la Maison des Services Publics Municipaux – 12, Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de Mme Marie-Claude GIRARDEAU, 1^{ère} Adjointe au Maire,

ETAIENT PRESENTS :

Mme	Marie-Claude	GIRARDEAU	1 ^{ère} Adjointe au Maire
Mme	Elisabeth	DELAGE	3 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Gilbert	DALLERAC	4 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Françoise	PYBOT	5 ^{ème} Adjointe au Maire
Mme	Maraïm	SY	6 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Gérard	HEBERT	7 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Sana	AABIBOU	8 ^{ème} Adjoint au Maire
M.	Jean-Michel	JOSSO	9 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Joël	NOLLEAU	Conseiller municipal
Mme	Claude	MASURE	Conseillère municipale
M	Mostefa	GHENAIM	Conseiller municipal
Mme	Paola	LEROY	Conseillère municipale
Mme	Sabah	AÏD	Conseillère municipale
M.	Patrick	JULISSON	Conseiller municipal
M.	Dramane	KÉÏTA	Conseiller municipal
Mme	Nathalie	PABOUDJIAN	Conseillère municipale
M.	Mehdi	MEJERI	Conseiller municipal
Mme	Fatos	KEBELI	Conseillère municipale
M.	Franck	COENNE	Conseiller municipal
Mme	Virginie	TARTARIN	Conseillère municipale
Mme	Emmanuelle	ROYERE	Conseillère municipale
M.	Matthieu	HILLAIRE	Conseiller municipal
Mme	Camille	BINET-DEZERT	Conseillère municipale
M.	Jacques	CORBEL	Conseiller municipal
Mme	Maryline	COMMEIGNES	Conseillère municipale
Mme	Isabelle	TRAN QUOC HUNG	Conseillère municipale
M.	Tarik	MEZIANE	Conseiller municipal
M.	Grégoire	TURLOTTE	Conseiller municipal

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : M. Franck MARLIN représenté par Mme Marie-Claude GIRARDEAU, M. Fouad EL M'KHANTER représenté par Mme Sana AABIBOU, M. Olivier SIGMAN représenté par Mme Nathalie PABOUDJIAN, M Joseph ZOGBA représenté par M. Dramane KÉÏTA, M. Gilles BAYART représenté par Mme Virginie TARTARIN.

ETAIENT ABSENTS : Mme Kadiatou LY, M. Maxime MARCELIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Françoise PYBOT

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20241211-VI-DEL-2024-118-DE
Date de télétransmission : 17/12/2024
Date de réception préfecture : 17/12/2024

Vu la délibération n°VI-DEL-2023-055 du 27 juin 2023 relative à la cession de la parcelle ZK 672 au groupe Frey,

Vu l'avis de la commission Politique de la Ville et des Quartiers en date du 2 décembre 2024,

Considérant que le Conseil municipal a autorisé la cession d'un terrain d'environ 9 000 m², sous la forme d'une dation, sur la parcelle ZK 672 (pour partie), en vue de l'implantation d'un ensemble commercial de 4 400 m², le terrain est actuellement utilisé en tant que bassin de rétention des eaux pluviales,

Considérant qu'à ce jour, aucune promesse de vente n'a été signée avec l'aménageur désigné, et que les demandes d'autorisation n'ont pas été déposées,

Considérant qu'un projet porté par un groupement de professionnels de santé axé autour de l'implantation d'un centre de radiologie (et autres activités médicales complémentaires) est envisagé sur ce même terrain,

Considérant l'intérêt général de ce projet, dans un contexte de désertification médicale reconnu à l'échelle du territoire,

Après en avoir délibéré, par 28 voix pour et 5 abstentions (MM Corbel, Hillaire, Ghenaïm, Mmes Binet-Dezert, Commeignes),

- Accueille favorablement ce projet privé d'intérêt général de création d'un centre de radiologie (et autres activités médicales complémentaires) indispensable sur le territoire étampois, afin de répondre, au moins partiellement, à la problématique de désertification médicale, et de créer une synergie avec les professionnels de santé déjà installés,
- Envisage l'installation de cet équipement sur la parcelle ZK 672 (pour partie). Les modalités d'installation devront être étudiées, notamment les conditions de la dation, et de transfert d'un projet commercial vers un projet de santé,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à lancer toutes les démarches pour mener à bien ce projet. Une nouvelle délibération sera nécessaire pour actualiser / modifier les conditions de vente dudit terrain.

 Franck MARLIN
Maire d'Etampes

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication : 18 DEC. 2024 et de sa réception par le représentant de l'Etat.